

MESSAGE

de l'honorable Monique Landry, Ministre des Relations extérieures et du Développement international, responsable de la Francophonie, à la veille du Quatrième Sommet Francophone

Dans cette phase de préparation immédiate du Quatrième Sommet Francophone, j'aimerais à titre de Ministre des Relations extérieures et du Développement international et ministre responsable de la Francophonie, préciser les enjeux qui se dessinent dans cette dernière étape de préparation. Je tiens, par ailleurs, à les resituer dans le contexte plus large de l'ensemble des activités de la Francophonie qui vont concourir à donner à ce quatrième Sommet sa configuration définitive.

Ce Sommet, qu'on appelle déjà le Sommet de Chailot pour le distinguer du premier Sommet, qui s'est tenu également à Paris en février 1986, sera le quatrième Sommet après ceux de Québec (septembre 1987) et Dakar (mai 1989).

Habituellement désigné par le terme Sommet francophone, il s'agit plus précisément de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Plus de quarante délégations participent à cette rencontre qui se réunit en principe tous les deux ans et où les chefs d'État et de gouvernement y débattent des grandes questions politiques et économiques internationales et arrêtent un programme de coopération pour les deux années à venir.

C'est ainsi que chaque Sommet a été l'occasion pour la Francophonie de proposer l'adoption d'une série de projets de coopération dans différents secteurs tels l'agriculture, l'énergie, la culture, l'information scientifique et technique, les industries de la langue, l'éducation et la formation, l'environnement, et la coopération juridique et judiciaire.

Précisons que les programmes sont mis au point par un Comité international préparatoire (C.I.P.) et leur exécution contrôlée par un Comité international de suivi (C.I.S.).

À titre de ministre responsable de la Francophonie, je suis évidemment mandatée pour suivre la gestion des projets issus des Sommets et pour y proposer de nouvelles initiatives. À cet égard, la conjoncture politique internationale qui prévaut ne pourra faire autrement que d'inspirer les travaux des chefs d'État et de gouvernement pour placer la « démocratisation » en toile de fond de leurs initiatives.

Les objectifs canadiens sont clairement définis pour ce quatrième Sommet. Ils touchent aux trois principaux aspects de la thématique à l'ordre du jour, soit la dimension politique, la question institutionnelle et les enjeux de coopération.

S'agissant du volet politique, le Canada entend faire porter son effort pour assurer un contenu plus dense ainsi qu'un suivi plus dynamique des résolutions qui seront adoptées par les chefs d'État et de gouvernement. La nouvelle Conférence ministérielle annuelle dont le Canada a soutenu la création récente permettra d'effectuer ce suivi.

À titre d'exemple des sujets mobilisateurs qui seront à l'ordre du jour, le Canada s'est fait le parrain d'une « Déclaration sur la démocratisation et le développement » qui, déjà acceptée dans son principe par nos partenaires, contribuera à nourrir la réflexion et à orienter l'action. Soulignons de plus qu'une résolution portant sur l'économie mondiale, largement inspirée par le Canada, sera également portée à l'agenda du Sommet.

Sur le plan institutionnel, nous visons la simplification des trop nombreuses instances décisionnelles qui jalonnent le paysage des rapports entre organismes au sein de la Francophonie. Pour ce faire, le Canada ne néglige présentement aucun effort pour tenter de convaincre ses partenaires du bien-fondé de faire de l'Agence de coopération culturelle et technique le Secrétariat exécutif de la Francophonie. Des propositions de réformes en ce sens placent le Canada en chef de file de ceux qui prônent un mandat élargi pour l'ACCT tout en renforçant le contrôle politique exercé sur cette organisation.

Concernant les enjeux de coopération, la position canadienne vise à faire augmenter les proportions de financement à caractère délié pour renforcer la dynamique de décision collective des Sommets. Cette réorientation en faveur d'un plus grand multilatéralisme ne devra toutefois pas altérer la capacité d'initiative des États et le dynamisme qu'ils ont pu imprimer à la Francophonie.

Enfin, qu'il suffise de dire, pour l'instant qu'une résolution pourrait appeler à la création d'une « Unité de soutien à la démocratisation » au sein de l'ACCT. Cette unité devrait permettre, entre autres, l'envoi de missions d'observation d'élections en plus d'être source d'information sur les droits de la personne, et gestionnaire de « mesures d'accompagnement » à la démocratisation.

Comme on peut s'en douter, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophone ne s'improvise pas et n'a rien d'un événement fortuit qui serait organisé quelques semaines seulement avant les cérémonies d'ouverture. Bien qu'il s'agisse d'un événement médiatique très couru, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophone demeure l'aboutissement d'un long processus de consultations et le résultat des réflexions de plusieurs centaines d'experts sectoriels appelés en consultation. Précisons que ces consultations précèdent généralement chaque conférence ministérielle importante où les décisions se prennent en collégialité.

Parmi les conférences importantes qui ont ponctué la dernière année et auxquelles le Canada a activement participé, je me dois de signaler la tenue des trois conférences institutionnelles majeures, soit la Conférence des Ministres de l'Éducation (CONFEMEN) à Djibouti en mars 1991, la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) à Tananarive en février 1991 et la Conférence générale de l'ACCT qui s'est tenue à Niamey en novembre 1990.